

Office Comorien des Produits Pharmaceutiques « OCOPHARMA »

BP : 135, Moroni_Comores,
Tél : +269 773 12 64 ; Fax : +269 773 17 24 ;
mail : ocopharma.siege@gmail.com



MARCHE N° : 011/OCOPHARMA/2024

**Marché de fournitures :
Fourniture de médicaments et consommables médicaux**

CONTRACTANT :	HYPERPHARM
TYPE DE CONTRAT :	Fournitures de produits médicaux
DELAI D'EXECUTION :	12 mois
MONTANT :	17 259.40 euro
FINANCEMENT :	Fonds propre OCOPHARMA

DATE D'APPROBATION : le *29 juillet 2024*
DATE DE NOTIFICATION : le 25 Juin 2024

Table des matières

- I. Lettre de Marché
- II. Cahier des clauses administratives générales
- III. Annexes (Listes de fournitures attribuées)

I. Lettre de Marché

Moroni le 25 Juin 2024

Attributaire :
HYPERPHARM Ltd
Morc. Traffic Centre St
Pierre Ile Maurice

Réf : 24-256/OCOPHARMA

Objet : Notification d'attribution concernant
le marché 011 /OCOPHARMA/2024
Lettre de marché

Madame, Monsieur,

Suite à votre soumission relative à la fourniture de médicaments génériques et dispositifs médicaux essentiels, nous avons l'honneur de vous faire savoir que votre offre a été retenue pour les articles suivants (tableaux en annexe) à l'issue de la réunion de la Commission Technique de l'OCOPHARMA du 24 Mai 2024. Le montant du marché vous étant attribué est de : **dix sept mille deux cent cinquante neuf euro et quarante centimes (17 259.40 euro)**.

Veillez également trouver le planning de livraison tel que nous le voulons : six mois maximum par voie maritime sauf mention spéciale préalablement précisée dans le bordereau de prix. Les dates de livraison de ce planning sont les dates de livraison au port de Moroni. Tout retard de livraison devant entraîner des pénalités de retard sera décompté à partir de cette date.

Une commande vous sera envoyée dès réception à l'OCOPHARMA des documents indispensables cités ci-dessous.

Suivant les dispositions de l'article 12 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, nous vous demandons de bien vouloir notifier à l'OCOPHARMA votre acceptation du marché dans les conditions de son attribution, conformément à l'acte d'engagement que vous avez accepté et signé.

En cas d'acceptation du marché, nous vous demandons de bien vouloir nous renvoyer deux (2) exemplaires originaux de cette présente lettre de marché cachetés et signés par vous tel que le prévoit l'article 12.3 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres avec le tableau d'attribution paraphé.

En cas d'acceptation du marché, conformément à l'article 12.3 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, le paiement de la taxe d'enregistrement auprès de l'autorité de régulation nationale (0.5% du marché global) sera effectué dans les plus brefs délais.

Nous vous demandons également de joindre à cet envoi :

Une facture pro forma CIF, jusqu'au Port de MORONI pour les produits à acheminer par MER de la totalité du marché (Incoterm d'application).

Dès réception de votre acceptation et des différents documents listés ci-dessus, l'OCOPHARMA vous fera parvenir le bon de commande tel que prévu par l'article 5.1.1 du Cahier des Clauses Administratives.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, notre considération distinguée.

LA PRESENTE LETTRE DE NOTIFICATION D'ATTRIBUTION DU MARCHE 011/OCOPHARMA/2024 EST ARRETEE A LA SOMME DE **dix sept mille deux cent cinquante neuf euro et quarante centimes (17 259.40 euro)**.

NOTIFICATION D'ATTRIBUTION A: **HYPERPHARM**

Pour l'Acheteur

Date: Le 25 Juin 2024

Pour le Titulaire

Date: 29-07-2024

Dr NAKIB BE

Directeur Général de l'OCOPHARMA



Mr Mohammad Siddique

Directeur Approvisionnement

HYPERPHARM L
Morc Traffic Centre - St Pierre
Tel: 433 7540 / 433 9540
Fax: 433 9646